

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2978

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JELLAHICHI FAÏÇAL

Date de naissance : 28/07/56

Adresse : ROUTE CALIFORNIE ROUTE NEKKA APP 3

R.D. : CASABLANCA

Tél. : 0654.580.351 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/09/21

Nom et prénom du malade : JELLAHICHI FAÏÇAL

Age : 28/07/56

Lien de parenté :

Lui-même

Comptoir

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

11 SEP 2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 09 21	C		150,00	DOCTEUR CHRAHILI 134, Bd de la Grande Combe AY Mohammed CHRAHILI Tél:

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie des Cygnes Mme. LATHIRI SAMIA 256, Boulevard de l'Oasis Tel: 05 22 98 85 17 - Casablanca	10.03.2021	641,60

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OC.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 2 1 2 3 4 5 6 7 8 8 7 7 6 6 5 5 4 4 3 3 2 2 1 2 3	D 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur A. CHRAIBI

Médecin Assermenté

Expert auprès des Tribunaux

134, Bd. de la Grande Ceinture

Hay Mohammadi - CASABLANCA

Tél. : { Cabinet : 05 22 60 15 78

Domicile : .....

الدكتور عبد الله الشرايببي

طبيب ملحق خبير لدى المحاكم

134، شارع الحزام الكبير

الحي المحمدى - الدار البيضاء

العيادة : 05 22 60 15 78

الهاتف : { المنزل : .....

Casablanca, le

١٥-٩-٢١ الدار البيضاء، في

Mr Lahrichi Faïçal

248 -

Serelidh 250

(S.I)

(A)

GTB PPC: 135,00 Dhs 44

135 -

ACCU- chek

(S.I)

63,20

63,20

Zyptec 10

(S.I)

LDT 18022 PER 07/20  
PPV 115DH90

115,80

ECOCLEAR

(S.I)

79,50

Afinat

(S.I)

641,60

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 248,00 DH  
10: 646348  
5 118001 141104

Pharmacie des Cygnes  
Mme LAHRICH FAÏCAL SAMIA  
256, Boulevard de l'Oasis  
05 22 98 85 17 - Casablanca

Lot: 200165  
A consommer de  
préférence avant le : 03/2023  
PPC : 79,50 DH

Docteur CHRAIBI A.  
134, Bd. de la Grande Ceinture  
Hay Mohammadi - CASABLANCA



# PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A :

Tél :0522988517

Le 10/09/2021

## FACTURE N°54934

N° ICE : 000521554000017

LAHRICHI FAICAL

N° IF :

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Brut Unitaire	% Remise	PPV NET Remisé	Total BRUT	Total REMISE	Total NET TTC	Dont TVA	% Taux
1	ACCUCHECK ACTIVE BANDELETTE 25U	135,00	0,00	135,00	135,00		135,00	22,50	20,00

Pharmacie des Cygnes  
256 route de l oasis  
LAHRICHI FAICAL  
SAMA  
0522988517  
Casablanca

DROIT TIMBRE 0.25%		BRUT TTC	0,00	- Remise	0,00	= NET TTC	135,00
Nombre d'Articles : 1	TVA 7% Base :	Montant :		TVA 20% Base :	112,50	Montant	22,50

Arrêté la présente facture à la somme de :

Cent Trente Cinq DIRHAMS.